



PAIEMENT PAR INTERNET



Rapide et sécuritaire

Du confort de votre foyer, vous pouvez payer votre compte d'un simple clic !

Chers parents,

N'oubliez pas que le paiement par **Internet** est disponible! Vous pouvez adhérer à ce mode de paiement en tout temps avec les institutions financières suivantes :

- Banque Nationale
 - BMO
 - Banque Laurentienne
 - TD
 - Desjardins
 - RBC

Assurez-vous d'utiliser le bon bénéficiaire selon l'institution



CSS Rivière du Nord – Effets scolaires



CSS De la Riviere-du-Nord – Effets scolaires



CSS RIVIERE DU NORD-EFFETS SCOLAIRE



CSS Riviere du Nord – Effets scolaires



CSS RIVIERE DU NORD-EFFETS SCOLAIRE

Faites votre recherche à l'aide du mot «Nord» pour de meilleurs résultats

Numéro de référence :

Le numéro de référence à utiliser pour le paiement se trouve dans un encadré sur l'état de compte des effets scolaires. Le numéro est octroyé par enfant et diffère d'un parent à l'autre. ****Attention, les relevés d'impôts sont émis aux payeurs****

Vous pouvez faire le paiement des effets scolaires de votre enfant par internet avec la Banque Nationale, les Caisses populaires Desjardins, BMO, la Banque TD, RBC ou la Banque Laurentienne. Rendez-vous sur leur site internet puis, entrez le Centre de Services Scolaire de la Rivière-du-Nord, choisissez le libellé CSS RIVIERE-DU-NORD effets scolaires, dans le nom du fournisseur. Inscrivez-y le numéro d'identification ci-dessous.

Père: ES037382 / Mère: ES037388

*** Veuillez prendre note que si vous avez déjà acquitté votre facture par un paiement Internet, il se peut que ce paiement ne figure pas encore sur votre état de compte. Il y a un délai entre le paiement, l'entrée de données dans le système et la mise à jour de votre dossier.***

Exemple :

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente l'école, vous devez utiliser le numéro de référence unique à chacun de vos enfants pour effectuer le paiement internet, vous aurez donc un paiement internet par enfant à effectuer.

***Veuillez noter que le **numéro de référence est spécifique à une école**. Lors d'un changement d'école, un nouveau numéro de référence vous sera attribué. ***

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la secrétaire de votre école.